

inviolable attachement à vos devoirs, c'est à votre fermeté courageuse dans les crises difficiles par lesquelles la Providence nous éprouve, que je fais hommage du titre dont m'honore aujourd'hui la confiance de Sa Majesté.

Luxembourgeois, vous conserverez votre ouvrage ; fidèles à ce caractère loyal et généreux, qui toujours vous a rendus chers à vos Princes, vous m'aidez à justifier l'insigne faveur dont je suis l'objet ; ma reconnaissance se signalera par le dévouement le plus absolu à vos intérêts et à votre bonheur.

Sous le faible gouvernement espagnol, les anciens gouverneurs du Duché de Luxembourg avaient joui d'une grande indépendance à l'égard d'un pouvoir central peu incommode. Les barons de Wachtendonck et de Gronsfelt, premiers gouverneurs du Luxembourg autrichien, avaient montré encore une indépendance relative à l'égard des autorités de Bruxelles et de Vienne, tant que le nouveau régime faisait une politique de tâtonnements dans les Pays-Bas. Mais dans la suite, le gouvernement de Vienne avait préféré conférer le pouvoir effectif dans ces provinces à un ministre plénipotentiaire du souverain, aidé dans ses tâches par les conseils gouvernementaux de Bruxelles. Quand le baron de Gemmingen fut nommé commandant de la forteresse de Luxembourg vers 1750, le gouvernement de Bruxelles l'informa qu'en sa qualité de protestant, il ne pouvait exercer que des fonctions purement militaires, sans avoir le droit de se mêler des affaires du Conseil Provincial, ni des Etats de Luxembourg ; de cette façon, les fonctions d'un gouverneur de la Province de Luxembourg étaient supprimées de fait, sans aucun édit formel. A la fin de l'ancien régime, alors que les troupes de la République occupaient déjà la plus grande partie du territoire des Pays-Bas, le baron Bender, commandant de la forteresse, reçut le titre de gouverneur, mais il résultait de la situation même que ses fonctions étaient purement militaires.

Pour ces raisons historiques, le titre de gouverneur était jugé probablement un peu archaïque par les Luxembourgeois de l'époque. Comme Guillaume I^{er} avait assimilé son Grand-Duché de Luxembourg à ses autres provinces des Pays-Bas, les nouvelles fonctions de Willmar correspondaient en somme à celles d'un préfet de Napoléon, auxquelles le gouvernement de Louis XVIII n'avait apporté aucun changement.

Sans être précisément un instrument du pouvoir central à l'instar des conseils de préfecture du régime précédent, les Etats provinciaux, élus au suffrage indirect par une faible minorité de la population du pays, avaient comme fonction essentielle la surveillance sur l'exécution des lois et sur la bonne administration des communes, et l'examen des propositions que le souverain leur soumettait (30). Un historien de l'administration du pays de Luxembourg pourrait dire qu'ils occupaient

(30) Voir l'ouvrage de Prosper Müllendorff : *Das Grossherzogtum Luxemburg unter Wilhelm I. 1815-1840*, pp. 129 ss.